



Chef d'entreprise, vous avez un litige avec un client, un fournisseur, un concurrent, un associé, un salarié...

En faisant appel à un médiateur, vous pourrez le résoudre :

- ▶ **rapidement**
- ▶ **à un moindre coût**
- ▶ **en toute confidentialité**
- ▶ **en préservant de bonnes relations à l'avenir**

Ouverte à **tous types d'entreprises** (TPE, PME/PMI, grandes sociétés), la médiation a pour objectif de parvenir à une **solution négociée entre les parties**. Elle peut être à l'initiative d'une partie avec accord de l'autre partie ou sur décision du juge après accord des parties.

Des médiateurs **compétents, formés et agréés** par la Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation, sont à votre disposition pour conduire une médiation permettant de régler les conflits à l'amiable.

Le médiateur est **un professionnel impartial et indépendant** qui amène les parties à renouer le dialogue pour solutionner par elles-mêmes leurs différends et **trouver rapidement une entente**.



Contactez notre médiateur :

04 90 14 87 29

centredemediation@vaucluse.cci.fr